



Ville de **MARLES-LES-MINES**  
Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal



**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 11 décembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 11 décembre 2024.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme BACHELET Véronique, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, M. MICHALSKI Richard, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. NOWACZYK Freddy, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, Mme LIGNIER Irène, M. FIBA Richard, Mme ROUSSEL Ghislaine, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : M. LAISNE Philippe (pouvoir à Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane), Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir à Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique), M. DANDRE Francis (pouvoir à M. POHIER Jean-Marie), M. BENS Frédéric (pouvoir à Mme BACHELET Véronique), Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie (pouvoir à Mme SZCZEPANIAK Caroline), Mme CUISINIER-QUEVA Peggy (pouvoir à M. WATTEL Jean-Marc), Mme VANNECKE Aurélie (pouvoir à Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine).

Étaient absents non représentés : M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme.  
Soit : 19 présents, 10 absents (dont 7 pouvoirs), soit 26 votants.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Caroline SZCZEPANIAK a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2024 est adopté sans observation.

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17.12.24.19.</b>	<b>DU 17 DECEMBRE 2024</b>
<b>PUBLIEE LE 20 DECEMBRE 2024</b>	

<b>OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS ET A L'ACCOMPAGNEMENT SUR DES SERVICES NUMERIQUES</b>
--

Madame la Présidente expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais (CDG 62) et le Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique - La Fibre Numérique 59 62 ont décidé d'allier leurs ressources et leurs compétences pour créer une offre de services numérique à destination des communes sur leur territoire d'intervention. Une partie des prestations proposées s'appuie sur un partenariat avec le Syndicat mixte Somme Numérique.

Cette initiative est soutenue par la Région Haut-de-France et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Madame la Présidente expose que la commune souhaite bénéficier des services et de l'accompagnement proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais (CDG62) et le Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique - La Fibre Numérique 59 62 (SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique).

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que la présente convention a pour objet de définir les modalités d'accès, d'utilisation et de facturation de la collectivité aux prestations proposées par le partenariat de La Fibre Numérique 59 62 et du CDG 62.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

<p>Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024 a été, le 20 décembre 2024, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Certifié exécutoire, Marles-les-Mines, le 20 décembre 2024</p>
--	---

Le Maire,

Karine DERUELLE



Le Maire,

Karine DERUELLE